



SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEI représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon).

Absents excusés : Mme MANGATAYE, M. MUNOZ, M. TOURNIER.

Remerciements

Les membres du Comité Syndical prennent acte des remerciements de Monsieur LELOURDY, Intendant au Lycée André MALRAUX de Montereau-Fault-Yonne, pour l'aide apportée concernant la destruction des archives, et de Monsieur VALLEE, Directeur de l'Ecole de la Poterie, pour l'intervention sur le tri des déchets.

Approbation du Procès-Verbal du 19 avril 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Budget Supplémentaire 2013

Le "BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013" présente un équilibre financier pour la section de fonctionnement : **3.280.663,23 €** et la section d'investissement : **6.002.350,70 €**

Il est adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Approbation du Bilan d'Activités 2012

Les membres du Comité Syndical prennent acte du Bilan d'Activités du Syndicat pour l'Exercice 2012.

Autorisation donnée au Président à lancer l'expérimentation « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Les membres du Comité Syndical décident à la majorité 49 (quarante-neuf) voix « Pour », 1 (une) voix « Contre » M. RAVETTO (FORGES), d'autoriser Monsieur le Président à lancer l'expérimentation « 2 poules et 1 poulailler pour réduire nos déchets », pour déterminer son efficacité à réduire le gisement des bio déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.

Autorisation donnée au Président à attribuer le marché de travaux de l'extension du hall de déchargement

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché d'extension du hall de déchargement à la Société Gagneraud pour un montant de 297 701,64 € H.T, et autorisent Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Autorisation donnée au Président à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre

- *Création d'une ressourcerie recyclerie à Montereau-Fault-Yonne ;*
- *Agrandissement de la déchetterie de Voulx ;*
- *Mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx ;*

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une ressourcerie-recyclerie à Montereau, des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Voulx et des travaux de mise en conformité règlementaire des déchetteries existantes de Montereau et de Voulx au Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour un montant de 166 835,00 € H.T, et autorisent Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°3 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à passer un avenant n° 3 avec la Société COVED – 3 rue des Près de Lyon – BP 4 – La Chapelle Saint Luc (10601), permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus et de l'autoriser à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Autorisation donnée au Président à signer la convention avec EcoDDS

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président, à passer une convention avec EcoDDS, et à signer tous les documents qui y sont liés.

Déclassement du matériel informatique

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'approuver l'opération de déclassement des biens précités ainsi que leur cession ou destruction selon le cas, et autorisent Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Autorisation donnée au Président à renouveler le contrat Millésime One-Line Intégral

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer un nouveau contrat intitulé « Contrat Millésime One-Line Intégral » avec la Société JVS MAIRISTEM – 7 Espace R. Aron – 51520 Saint Martin sur le Pré.

Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président :

1. A lancer un appel d'offres ouvert pour le renouvellement de l'exploitation des déchetteries à compter du 1^{er} juin 2014 et pour une durée de 5 ans.
2. A approuver le Dossier de Consultation des Entreprises.
3. A attribuer et à signer le marché à intervenir pour cette opération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS :

Création d'une application mobile

Les membres du Comité Syndical prennent acte à l'unanimité, que l'entreprise RIVAGES ET COMMUNICATION a été retenue aux conditions suivantes :

- création de l'application originale (conception graphique et développement technique) et sa mise à disposition sur APPSTORE et GOOGLE PLAY pour un montant de 12 150 € H.T.
- les services d'hébergement, de référencement et de maintenance sur 3 ans soit 2 300 € H.T/an.

Seule cette société a été en mesure de proposer une application évolutive et adaptative, offrant donc au SIRMOTOM la possibilité de faire faire des modifications (ajout de nouvelles fonctionnalités, création de nouvelles rubriques, mise à jour etc...).

Convention avec le Restaurant Buffalo Grill

Les membres du Comité Syndical prennent acte à l'unanimité, de la convention fixant les modalités de mise à disposition d'une portion du domaine privé au SIRMOTOM par le Restaurant Buffalo Grill, en vue de permettre le positionnement d'un Point d'Apport Volontaire (P.A.V.) et ses modalités de collecte.

Convention de partenariat avec le Lycée Horticole de l'Assomption

Les membres du Comité Syndical prennent acte à l'unanimité, de la convention fixant les modalités de partenariat établi entre le SIRMOTOM et le Lycée Horticole de l'Assomption, pour mettre en place une dynamique autour du compostage sur le territoire.

Affaires et questions diverses

Après discussion sur les transferts de pouvoirs de police suite au courrier adressé par Madame la Préfète, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, le retrait de la délibération n°DCS2013/29 – Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM, prise lors du Comité Syndical du 19 avril 2013.

-----000OO000-----

